

**Auteur, titre et références du texte :**

A. Angot, « Les faux deniers noirs de Tours », dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1891, n° 3, p. 278-285.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cg53.fr](mailto:archives@cg53.fr)

Date de première mise en ligne : 13 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0056

**Texte relu par :**

Edith Armange

d'après un exemplaire conservé aux  
Archives départementales de la Mayenne  
(cote : BC 78\1891\3).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

## LES FAUX DENIERS NOIRS DE TOURS

Quand nous avons donné, dans une précédente livraison du *Bulletin historique de la Mayenne*, l'explication inattendue de la provenance des nombreuses monnaies brabançonnaises du XV<sup>e</sup> siècle qu'on découvre dans le Bas-Maine, on aura remarqué l'esprit aventureux qui faisait entreprendre à de simples paysans des voyages aussi longs et, en raison de leur objet, aussi périlleux. Nous dirons aujourd'hui comment l'audace de ces marchands doublés de filous avait été préparée dans des expéditions moins lointaines, comment les Paquier, Sivanne et Delaunay avaient eu des précurseurs.

Profitant sans doute des troubles et des désastres qui avaient entravé la surveillance et l'action de la justice pendant les guerres anglaises, les faux-monnayeurs inondaient le pays de mailles, deniers et doublons dont la contrefaçon n'avait pas grand mal à être assez parfaite pour égaler les produits du coin royal. Du reste le peuple n'y regardait pas de si près quand il ne s'agissait que de menues piécettes de billon.

Une officine de ce genre devait exister à Tours, et si nous ne connaissons pas les faux-monnayeurs eux-mêmes, nous savons le nom des intermédiaires qui leur servaient à écouler les pièces qu'ils fabriquaient. C'étaient, entre autres sans doute, deux marchands qui ne semblent pas avoir eu de spécialité bien définie, car ils achètent indifféremment du beurre, de la toile et des chevaux ; changeurs ou banquiers, ils faisaient en outre des échanges qui, comme leur commerce, avaient pour but réel l'écoulement de leur fausse monnaie. Sans être avoué, comme on le comprend, leur trafic était assez connu pour que les forains qui fréquentaient la place de Tours en eussent facilement connaissance. Ceux qui se livrent à ces opérations ont un flair particulier pour découvrir des compères et des auxiliaires qui les valent. Ce n'est pas le hasard qui amenait toujours à l'hôtel de Jean Frangeux ou de Georget Morel les haricoteurs manceaux ou bretons, qui, malgré les réticences calculées de leurs aveux, ne nous semblent pas plus innocents que leurs fournisseurs.

Les trois personnages qui durent importer dans notre province les mailles, deniers et doublons frauduleux ne sont pas dits expressément manceaux ; deux même sont donnés comme bretons. Le troisième seul porte un nom qui doit le rattacher, comme origine, à une localité du Bas-Maine. En tous cas, comme ils faisaient leur commerce sur tout leur parcours jusqu'en Touraine, et qu'ils plaçaient leur monnaie de contrebande en

tous lieux sur leur chemin, on peut être sûr qu'ils en écoulerent une bonne quantité chez nous, et il ne serait pas surprenant qu'on fit dans nos contrées des découvertes qui trouveraient ici leur explication.

Écoutons donc, racontés d'après leur confession atténuée, les exploits de ces compatriotes trop peu scrupuleux. Ils ont devancé de dix ans ceux qui faisaient le même commerce dans le Brabant.

Voici d'abord « Hamart Bertois, natif du pays de Bretagne, fréquentant le fait de marchandises. » Dans une de ses courses il fut amené, le mercredi des foires de la Pentecôte, en la ville de Tours qu'il ne visitait pas pour la première fois. Il avait à vendre du beurre de Bretagne et deux petits chevaux du même pays. A l'en croire, c'est innocemment qu'il « fit chevaucher l'un desdits chevaux, qui estoit de poil fauve, par la ville, » par un valet, c'est sans préméditation que celui-ci passa devant « l'ostel de un nommé Jehan Frangeux, » et par hasard que lui, Bertois, se trouva juste à point pour entrer en marché « avec ledit Frangeux, lequel il cognoissoit bien paravant. »

Entre nous, nous croirons que tout cela était prémédité. Le cheval qui, au dire du vendeur, « valoit bien loyaument la somme de XV livres, » fut payé vingt livres par Jean Frangeux. La facilité qu'un aussi rusé compère mettait à payer son bidet plus qu'il n'était estimé eût averti, même un vendeur plus naïf, que « les petits deniers noirs » qu'on lui donna en paiement étaient faux. De plus, le Breton avoue qu'il en avait « autrefois veu que plusieurs personnes dirent estre tels. »

L'argent, entre les mains d'un marchand, n'est pas pour rester stérile. Hamart Bertois le mit donc et le distribua « en la ville de Tours et ailleurs en plusieurs lieux (sur son chemin), tant au fait de marchandises que en autres ses affaires et besoignes. »

S'il n'eût point été surpris dans ses pratiques déloyales, et s'il n'eût point craint les inconvénients qui devaient s'ensuivre pour lui, nous hésitons à croire qu'il s'en fût confessé à un officier de justice royale, même en bornant ses aveux aux faits avérés et indéniables ; ou alors les voleurs d'antan étaient bien plus honnêtes que les nôtres !

Robin Barré est du même pays et de même condition que le précédent. Au temps de Pâques 1451, lui aussi vint à Tours « pour le fait de marchandise. » Il apportait cent aunes de toile. Suivant l'usage du temps, et peut-être parce qu'il n'y avait point de halle aux toiles dans la capitale de la Touraine, « pour faire monstre de cette toille, il en prit une pièce qu'il porta par la ville. » Malheureusement pour sa probité, l'hôtel de Jean Frangeux se trouva aussi sur son passage, « et icelluy Frangeux le appela et lui achepta de la dite toille pour un escu et demy, qu'il lui paya en petits deniers qui estoient faux. » Le vendeur « tenoit qu'ils estoient bons. » Trois mois plus tard, il fournit au même acheteur « une potée de beurre de environ XII livres (qu'il paya au prix de douze deniers la livre), en semblables deniers que dessus. » Ils furent reçus avec la même bonne foi.

Croyons cela, puisqu'on nous l'affirme.

Jean Frangeux, « voyant que ledit Barré estoit simple homme et aisé à decepvoir, » voulut, tout en tirant parti de sa crédulité, faire un peu son éducation commerciale. Il lui proposa donc de prendre de ces deniers pour deux ou trois écus, « assurant qu'il lui donneroit à gagner. » C'est ce qu'il fit en lui conseillant d'être moins naïf, ajoutant que, du reste, pourvu qu'il ne mît pas sa monnaie en la ville de Tours, il pouvait en y allant prudemment, la placer avec profit « en son chemin ou ailleurs hors de cette ville. »

Le prétendu *simple homme* était donc déniaisé, s'il avait besoin de l'être, mais il n'en devint pas plus scrupuleux. Sa vertu ne fut pas assez forte pour lui faire mépriser les gains faciles et illicites. Il revit son complice et lui vendit, à deux sols six deniers, soixante aunes de toile, que peut-être il avait prise à Laval à son passage. Ce n'est pas tout encore ; le diable s'en mêlant, notre homme se trouva en rapport avec « Georget Morel, demeurant en la ville de Tours, » autre faussaire, duquel il prit par deux fois « cinq livres de doubles faulx, dont il a payé la livre un escu. »

Espérons que des avertissements salutaires et la crainte d'une répression sévère

auront ramené celui-là à des notions plus saines de la justice.

Le troisième commerçant indélicat, qui partagea les aventures de ses voisins et eut comme eux des démêlés avec la justice, se nommait Geoffroy Dehercé. Nous le croyons du Maine. Dès l'année 1449, il était venu à Tours, quoique les chemins fussent à peine purgés des soldats anglais et d'une foule de partisans qui ne valaient pas mieux pour les voyageurs. « Et ainsy qu'il passait devant l'ostel de Jehan Frangeux, icelluy Frangeux achepta de luy une potée de beurre qu'il portoit soubz le bras pour la vendre. » Cet homme funeste à nos compatriotes et vraiment inévitable paya, comme toujours, en fausses mailles.

Le Bas-Manceau revint deux ans après et « amena cent aunes de toilles pour les vendre et gagner, comme marchans ont accoustumé de faire, » et comme il alloit au marché, il passa devant l'hôtel dudit Frangeux. — Bonjour, compère, lui dit celui-ci, et qu'apportez ? — Bonne toile, répond Dehercé, jusqu'à cent aunes. — J'achète les cent aunes à deux sols onze deniers. — Sans les voir ? — Sans les voir.

Il paya comptant, moitié en or et monnaie blanche, moitié en deniers et mailles « les aucunes desquelles mailles estoient vieilles, et les autres neufves et faulces. » Le vendeur ne fit pas d'ailleurs difficulté de les prendre, « car il les mettoit aussi bien que autre monnoie et il en vendoit plus sa marchandise. »

Geoffroy Dehercé fréquentait fort le marché de Tours où il faisait de si bonnes affaires. A Noël suivant, il s'y retrouve avec une provision de beurre, « et un petit cheval de poil noir, » que Frangeux achète pour onze livres de mauvaises mailles. Notre compatriote, s'il avait pu jusque-là prétexter sa bonne foi et son ignorance, reconnaît qu'au moins alors il savait assez ce qu'il faisait : « pour ce que il avoit oy dire à plusieurs gens qu'il estoit et couroit grant quantité de monnoie noire faulse. » On appelait alors monnaie noire le billon par opposition à l'or et aux pièces blanches.

Vers Pâques 1451, nouveau voyage à Tours, et nouvelle visite à l'hôtel Frangeux. Celui-ci y alla cette fois plus rondement avec son complice. Ce ne fut plus sous le couvert d'un achat de denrées qu'il entra en affaires pour écouler ses mailles, deniers et doublons. — J'ai, lui dit-il, certains paiemens à faire montant à la somme de cinquante écus, et je vous ferai gagner en semblables deniers qu'autrefois, si vous voulez m'aider à la somme de dix écus. — A combien l'écu, demande le Manceau ? — A trente-cinq sols tournois. — Donnez m'en trente-sept sols et six deniers, vous aurez vos dix écus. — Ce fut marché fait.

Vers la même époque Dehercé s'abouche, sans nous dire si c'est pour la première fois, avec le second banquier filou de la place de Tours, Georget Morel, qui ne nous est pas inconnu. Les annonces et les enseignes ne sont point nécessaires pour que les industriels de ce genre se mettent en rapport. Le forain va donc trouver cet autre compère sans mauvaise intention, à l'en croire, mais seulement pour lui demander à échanger contre des *targes* ou monnaies de Bretagne son or ou de la monnaie blanche au coin du roi. Les targes avaient cours au Bas-Maine. Quand il vit la bourse de son client étalée devant lui et garnie de fausses mailles, Georget Morel lui demanda : — Qui vous a baillé iceux deniers ? » Dehercé se garda de trahir son ami et ne répondit pas. « Et néanmoins ledit Georget luy dist qu'il luy en bailleroit, s'il vouloit, et luy en feroit meilleur marché que celui qui les luy avoit baillés. » Les deux larrons s'entendirent au prix d'une livre de fausses mailles pour un écu.

Une seconde fois les compères se trouvèrent à Denezé, village distant de neuf lieues de Tours, où Dehercé s'était arrêté pour les fêtes de la Pentecôte, car Morel n'opérait pas seulement au chef-lieu, mais allait chercher sa clientèle aux foires voisines. Ils firent échange de leurs chevaux, et le Manceau reçut pour sa bête un retour de dix écus en doubles, avec recommandation « de se donner à garde où il les mettroit et emploieroit. » L'autre n'était pas si naïf. C'était d'ailleurs un assez gros marchand, ayant à son service un ou plusieurs valets, qu'à son défaut il envoyait à Tours s'approvisionner de numéraire frelaté. Le valet n'ignorait rien des pratiques de son maître et le fournisseur

pouvait se confier à l'un comme à l'autre<sup>1</sup>.

Ce commerce de fausse monnaie qui se pratique, en 1450, avec une province voisine, qui, dix ans plus tard, va s'approvisionner au-delà de la frontière pour amener chez nous, à charge de cheval, de vraies fortunes en billon, forme un détail de mœurs curieux à relever au point de vue historique, et qui suggère plusieurs réflexions.

La plus banale serait de dire qu'il faut en rabattre de la légende de la probité antique qui souffrait de pareilles exceptions. Personne ne prétend que tout le monde fût honnête à aucune époque. On pourrait dire peut-être que la fraude au XV<sup>e</sup> siècle s'exerçait plus sur l'argent que sur la marchandise. La surveillance mutuelle des membres de la corporation était une garantie plus sérieuse que les procédés de la police la plus inquisitoriale pour la sincérité des produits industriels et commerciaux. Les faussaires fabriquaient surtout les menues pièces, parce que la matière et le travail ne présentaient pas les mêmes difficultés que les espèces d'or et d'argent. La répression d'ailleurs qui eût été de la dernière rigueur dans le dernier cas, était assez bénigne dans le premier. Le peuple, quand il s'agissait de même monnaie, acceptait sans grande difficulté les types variés qu'on lui offrait, et qui étaient également grossiers. Dès lors, un marchand faisant ce commerce sur une certaine échelle pouvait réaliser d'assez beaux bénéfices.

Nous ferons encore une réflexion sur la facilité avec laquelle les trafiquants, honnêtes ou non, circulaient d'une province à l'autre et jusqu'à l'étranger. Les mœurs n'étaient donc pas aussi casanières qu'on se plaît à le rêver. Si l'esprit mercantile faisait entreprendre de telles expéditions, et fréquenter les foires les plus lointaines, d'autres motifs mettaient en voyage des troupes nombreuses. Les pèlerins sillonnaient, ou mieux encore traçaient des chemins d'un sanctuaire à l'autre à travers toute la France. Les plaideurs affluaient de toutes parts, pour des causes souvent futiles, au parlement de Paris et aux sièges des juridictions secondaires. Les étudiants formaient des caravanes sur le chemin de toutes les universités. L'humeur voyageuse, dans des conditions beaucoup plus hasardeuses que de nos jours, entretenait donc le mouvement et la vie dans la société du XV<sup>e</sup> siècle, qui avait sa curiosité, ses goûts, et ne reculait devant aucune difficulté pour les satisfaire.

ABBÉ A. ANGOT.

---

<sup>1</sup> Les lettres de rémission, dont d'ailleurs nous ne connaissons pas le résultat, accordées, sous la même date, à ces trois complices des faux-monnayeurs tourangeaux, montrent que leur commerce se faisait probablement par une entente mutuelle. On les trouve aux Archives nationales, *Trésor des Chartes*, série JJ, année 1451.